

Objet : Opération de dévasage du port
de RIVEDOUX-PLAGE (Ile de Ré)

CQEL 17

17009 LA ROCHELLE CEDEX

N/Réf. : 0944/LER/PC-GT

P.J. : 1 dossier en retour

*Affaire suivie par Gérard Thomas
Laboratoire LER/PC*

L'Houmeau, le 19 mai 2006

Institut français de recherche
pour l'exploitation de la Mer

Station de La Rochelle
Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

téléphone **33 (0)5 46 50 94 40**
télécopie **33 (0)5 46 50 93 79**
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA n° 46 330 715 368
Etat : établissement public à caractère
industriel et commercial

téléphone **33 (0)1 46 48 21 00**
télécopie **33 (0)1 46 48 22 96**
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur Le Directeur,

Le dossier transmis concerne la déclaration d'un projet de dévasage du port de Rivedoux-Plage (Ile de Ré) destiné à permettre le maintien de son accessibilité, assurant ainsi la pérennité de la fréquentation ostréicole et touristique.

Il s'agit d'une opération d'entretien courante, dont la périodicité, de 3 à 4 ans jusqu'en 1985, est devenue décennale, le dernier dragage ayant eu lieu en 1995.

Le projet consiste à :

- draguer les sédiments dans l'enceinte du port et le chenal d'accès sur environ 300 m de long et 10 m de large pour un volume estimé de 8 700 m³,
- déposer les matériaux vaseux par clapage sur le point d'immersion du coureau de La Pallice (site de rejet utilisé depuis 1967).

Le but poursuivi est de retrouver la cote 2.5 m CM dans le port et le chenal d'accès.

Les analyses menées dans le cadre de la procédure légale n'ont révélé aucun dépassement du seuil N1 de l'arrêté du 14 juin 2000. Il est à noter cependant une augmentation sensible des valeurs pour le Nickel et le Chrome entre 2001 et 2005.

Nous ne voyons aucune objection quant à l'opération envisagée.

Il nous semble toutefois utile de bien veiller au respect des prescriptions du décret du 23/02/01, notamment la surveillance du panache éventuellement occasionné par la remise en suspension des sédiments lors du dragage (des analyses bactériologiques pourraient être prévues sur les concessions ostréicoles le cas échéant).

.../...

.../...

Enfin, il conviendrait de revenir à une périodicité plus rapprochée (3 ou 4 ans), de manière à limiter le volume des sédiments à prélever à chaque opération.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Chef de Station
Philippe-Jacques HATT

Copies :
DDAM La Rochelle
LER/PC La Tremblade
Chrono La Rochelle
Chef de Station